

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

063-256300997-20240318-465_2024-10
Reçu le 28/03/2024

DU COMITE SYNDICAL

Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18 heures les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 12 mars 2024

Membres	
Titulaires En exercice	18
Présents	09
Suppléants En exercice	18
Présents	03
Votants Eau	18
Collectif	18
Autonome	6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Marc BONNOT, Sylvain BOURDILLON, Michel DUZELLIER, Yves GACON, Alain GIRONDE, Georges LOPEZ, José MARQUES, Guy PRADELLE, Gérard RIMBERT, Mesdames Dolorès BEARD, Patricia CHATAING, Yvette DA SILVA.

Étaient absents : Messieurs Thomas BARNERIAS, Tony BERNARD, Frédéric CHONIER, Patrick SAUZEDDE
Madame Chantal CHASSANG.

Étaient excusés : Mr Ludovic DASSAUD, Mme Sandrine PERI

Procuration : Mr Patrick SAUZEDDE à Mr Sylvain BOURDILLON

Mr Thomas BARNERIAS à Mme Yvette DA SILVA

Mr Tony BERNARD à Mr Alain GIRONDE

Mr Frédéric CHONIER à Mr Gérard RIMBERT

Mme Chantal CHASSANG à Mme Dolorès BEARD

Mr Michel COUPERIER à Mr Michel DUZELLIER

Secrétaire de séance : Madame DA SILVA Yvette

Objet : Transfert des résultats et clôture des budgets annexes eau et assainissement collectif 2023 de la commune de Ris

Vu la délibération de la commune de Ris n°2024-07 du 12 mars 2024 relative au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement (SIEA) Rive Droite de la Dore au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que ce transfert entraîne la dissolution des budgets annexes Eau et Assainissement collectif de la commune de Ris ;

AR Préfecture
063-256300997-20240318-465-2024-DE
Recomptable/budgétaire M49 ;

Considérant que cette dissolution entraîne l'affectation des résultats du compte administratif 2023 Eau et Assainissement collectif au Budget principal de la commune par application de la nomenclature comptable budgétaire M49 ;

Considérant que la collectivité a la faculté de transférer ces résultats au budget du SIEA Rive Droite de la Dore correspondant ;

Etant précisé que les résultats du compte administratif 2023 Assainissement collectif de la commune de Ris s'établissent ainsi :

- Section de fonctionnement : **151 373.26 €**
- Section d'investissement : **81 636.45 €**

Etant précisé que les résultats du compte administratif 2023 Eau de la commune de Ris s'établissent ainsi :

- Section de fonctionnement : **204 786.38 €**
- Section d'investissement : **215 630.80 €**

Vu la délibération n°2024-07 de la commune de Ris :

- **APPROUVANT** le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023 Eau et Assainissement collectif tels qu'exposés ci-dessus, au budget du SIEA Rive Droite de la Dore correspondant ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le transfert desdits résultats de fonctionnement et d'investissement Eau et Assainissement de la commune de Ris au budget du SIEA Rive Droite de la Dore correspondant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023 Eau et Assainissement collectif de la commune de Ris tels qu'exposés ci-dessus, au budget du SIEA Rive Droite de la Dore correspondant ;
- **ACCEPTE** la clôture du budget annexe Eau/Assainissement collectif de la commune de Ris ;
- **AUTORISE** le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe Eau/Assainissement collectif de la commune de Ris.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 18 mars 2024

Le Président,

Guy PRADELLE

